

SPL ALEC
Société Anonyme au capital de 600 000 euros
Siège social : 14 Avenue Benoît Frachon
38400 ST MARTIN D HERES
882 826 704 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SPL ALEC (la « **Société** ») durant son cinquième exercice social clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I – RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société a contractualisé vingt-deux (22) marchés avec Grenoble-Alpes Métropole, trente-trois (33) marchés avec d'autres actionnaires (Communes, Département, SMMAG et SIVOM du Néron), correspondant à des activités distinctes et concernant l'exercice 2024. Elle a également bénéficié de subventions (Caisse d'Allocations Familiales) pour des actions complémentaires aux commandes des actionnaires, ou pour de l'aide aux outils métiers (ADEME, ACTEE) ...

Les tableaux ci-après indiquent l'état de réalisation des différentes activités, et les indicateurs de réalisation des activités structurantes.

RÉALISATION DES MARCHES « A ENJEUX »

Marchés à enjeux	Budget prévisionnel (HT)	Appréciation globale	Actions	Temps	Recettes	Conditions de réalisation	Commentaires
MurMur MI	569 841,00 €	:	↓	→	↓	:)	Une baisse des inscriptions (-25 % / prévisionnel) qui a impacté le volume d'activité, plus particulièrement les premières étapes d'accompagnement. Recettes moins impactées (-8%) en raison de la bonne réalisation des actions transversales. Effort d'optimisation du temps passé par projet accompagné à poursuivre. Bonnes conditions de réalisation de l'activité.
MurMur Copros	557 639,00 €	:	↓	→	↓	:)	Une baisse de 40% des inscriptions à l'échelle de l'année / (2023), particulièrement marquée sur le second semestre. Respect du prévisionnel sur les actions transversales (animation territoriale). Impact sur les recettes (-11%/BP) amorti par la temporalité d'accompagnement (plusieurs années) mais inquiétude sur le volume d'activité 2025 si pas de reprise des inscriptions. Bonnes conditions de réalisation de l'activité.
Info Conseil	417 188,00 €	:	↓	↓	→	:)	Activité un peu plus faible que prévue (environ - 12%), qui explique un temps passé en repli également (-9%/ prévisionnel). Délais de traitement des demandes très qualitatifs. Atterrissage budgétaire proche du BP, en particulier grâce à des commandes complémentaires Métro sur la fin d'année pour des actions visant à relancer la demande entrante (impact 2024 et 2025).
SPEE communes	285 780,00 €	:)	→	→	→	:)	Réalisation cohérente avec le prévisionnel. Une année marquée par un gros volume d'accompagnements de projets. Temps passé légèrement dépassé sur les actions collectives (communication, réseau Genepy,...). Temporalité de présentation des bilans CEP globalement respectée. Des efforts pour limiter les impacts pour les communes des changements RH au sein du pôle CetE.
PCAEM	237 600,00 €	:(↓	↓	↓	:(Une année 2024 difficile avec : - des activités très fortement impactées par des départs et absences au sein du pôle Climat : -26 % de réalisation/prévisionnel. En conséquences, des recettes très en dessous du BP (facturation au temps passé) - des difficultés récurrentes rencontrées sur le pilotage Métro du marché, impactant lourdement les conditions de réalisation pour l'équipe. Une dynamique à relancer en 2025, autour de nouveaux contributeurs arrivés dans le pôle fin 2024.
Animations (yc Défi Des Ecoles)	166 320,00 €	:)	→	→	→	:)	Respect du prévisionnel sur le volume d'animations prévues, en particulier au travers d'une programmation riche lors des mois de l'énergie et de la fraîcheur. Accompagnements collectifs Copros Confort engagés tardivement mais réussis (report de temps vers animations "classiques"). Recettes cohérentes avec le BP. Très bonne conditions de réalisation des missions (soutien et confiance Métro très appréciée).
TPE PME	104 610,00 €	:)	→	→	↓	:)	Année très dynamique en terme de demandes (respect du prévisionnel d'activités d'accompagnement technique), mais des recettes impactées par le volet Instruction des demandes de subvention (-55% / activité prévue) Temps unitaire d'accompagnement dépassé / Plan de charge (réajustement 2025 prévu). Bonnes conditions de réalisation de l'activité.
PAB	101 135,00 €	:	↓	→	→	:(Comme les années précédentes, volume de dossiers instruits inférieurs au prévisionnel (-30%). A l'inverse, une année encore riche en développements (dossier en ligne par ex), permettant l'équilibre en temps passé en budget. Plusieurs paramètres internes (changement de référent, absence pôle AetA,...) ont rendu les conditions de réalisation peu confortables.

RÉALISATION DES « AUTRES MARCHES »

Autres marchés		Appréciation globale	
Pros de la réno		:)	Une activité qui monte en puissance et notoriété cette année. Plus de conseils que prévu (+40%), pour un temps passé conforme au Plan de Charge. En complément, fort investissement sur le lien avec les acteurs professionnels du territoire, au profit des différents dispositifs Grand Public métropolitains (MurMur en particulier)
Fonds chaleur		:)	Activité encore très forte cette année (83 projets accompagnés pour 55 prévus), mais un temps prévisionnel respecté. Recettes cohérentes avec le BP.
IRVE		:)	Forte variabilité de la demande avec un volume d'accompagnements très dépendant des actions de communication (Service encore peu connu). Efforts de notoriété du second semestre ont porté leurs fruits (à renouveler pour maintenir la demande entrante).
Communication		:)	Activité conforme au prévisionnel. Temps passé important sur l'identité Métropole Energies, malheureusement sans valorisation pour l'instant.
Habitat Métro		:)	Equilibre global respecté, avec une activité "Habitat privé" plus forte que prévue, compensant un volet "Logement social" ayant généré moins de sollicitations qu'imaginé.

RÉALISATION DES MISSIONS « ACCUEIL »

Accueil		Appréciation globale	Temps	Conditions de réalisation	Commentaires
Accueil		:)	→	:	Service d'accueil assuré de manière qualitative tout au long de l'année, malgré des problématiques RH au sein du pôle. Un travail engagé sur l'amélioration des outils et pratiques fin 2024 pour gagner en efficacité et confort de réalisation.

RÉALISATION DES « COMMANDES DIRECTES »

Commandes directes	Appréciation globale
	:

Objectif annuel 2024	% objectif
264,5	82%

	Unités	Eq jours
Devis émis	61	293
Devis refusés	15	50
Devis en attente de réponse	4	26,5
Devis acceptés	42	216,5

Pôle	Jours commandés	% du total ALEC
Collectivités et entreprises	142	66%
Climat	41	19%
Animations	18,5	9%
Habitat individuel	15	7%
Habitat collectif	0	0%

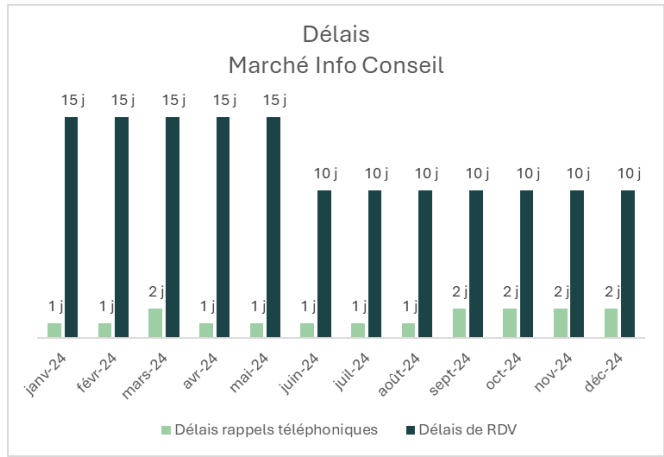
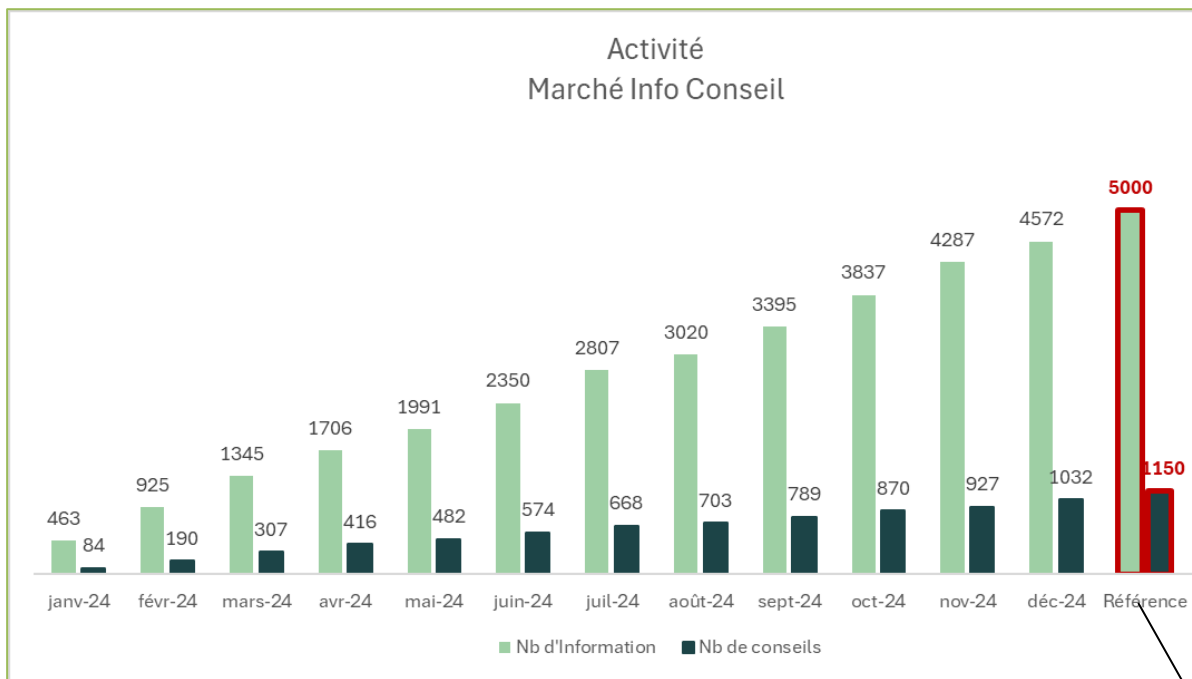
L'atterrissage à fin 2024 en matière de commandes directes est inférieur au prévisionnel de début d'année (82%), mais aussi à la projection faite au dernier trimestre qui laissait penser qu'atteindre 90% était possible.

Cet écart s'explique par un manque de disponibilité de l'équipe opérationnelle sur la fin d'année (en particulier du pôle Collectivités et Entreprises) qui n'a pas permis la réalisation des dernières commandes sur 2024, certaines se retrouvant reportées sur 2025.

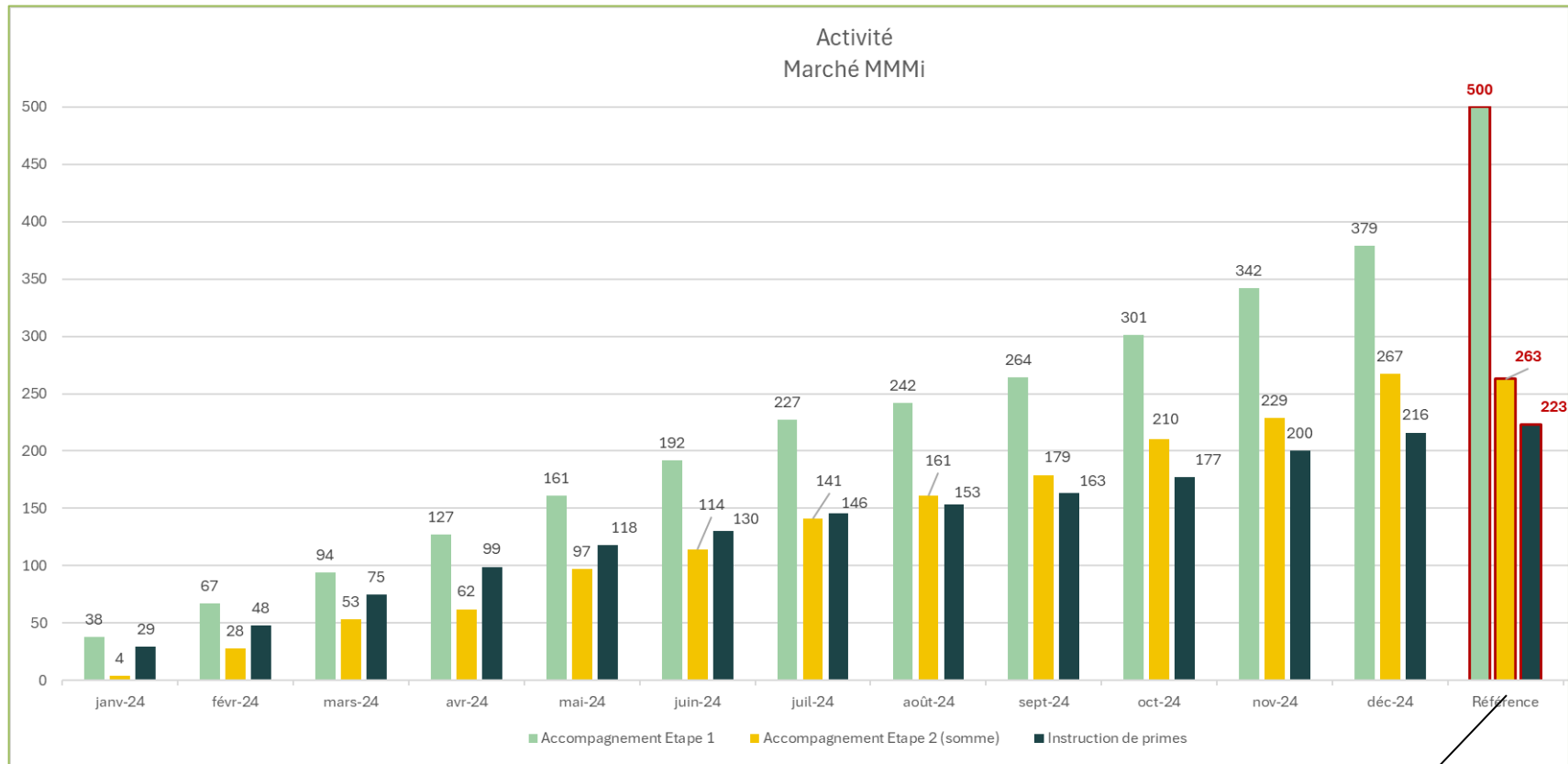
Le résultat demeure néanmoins nettement plus satisfaisant que 2023 en valeur absolue (+20%), et en % d'atteinte de l'objectif (60% en 2023 contre 82% en 2024).

En proportion, les pôles travaillant au bénéfice direct des collectivités (Climat et Collectivités et Entreprises) restent largement majoritaires au regard du volume global. Il se confirme cette année que les pôles intervenant auprès du grand public ont un potentiel plus faible en matière de commandes.

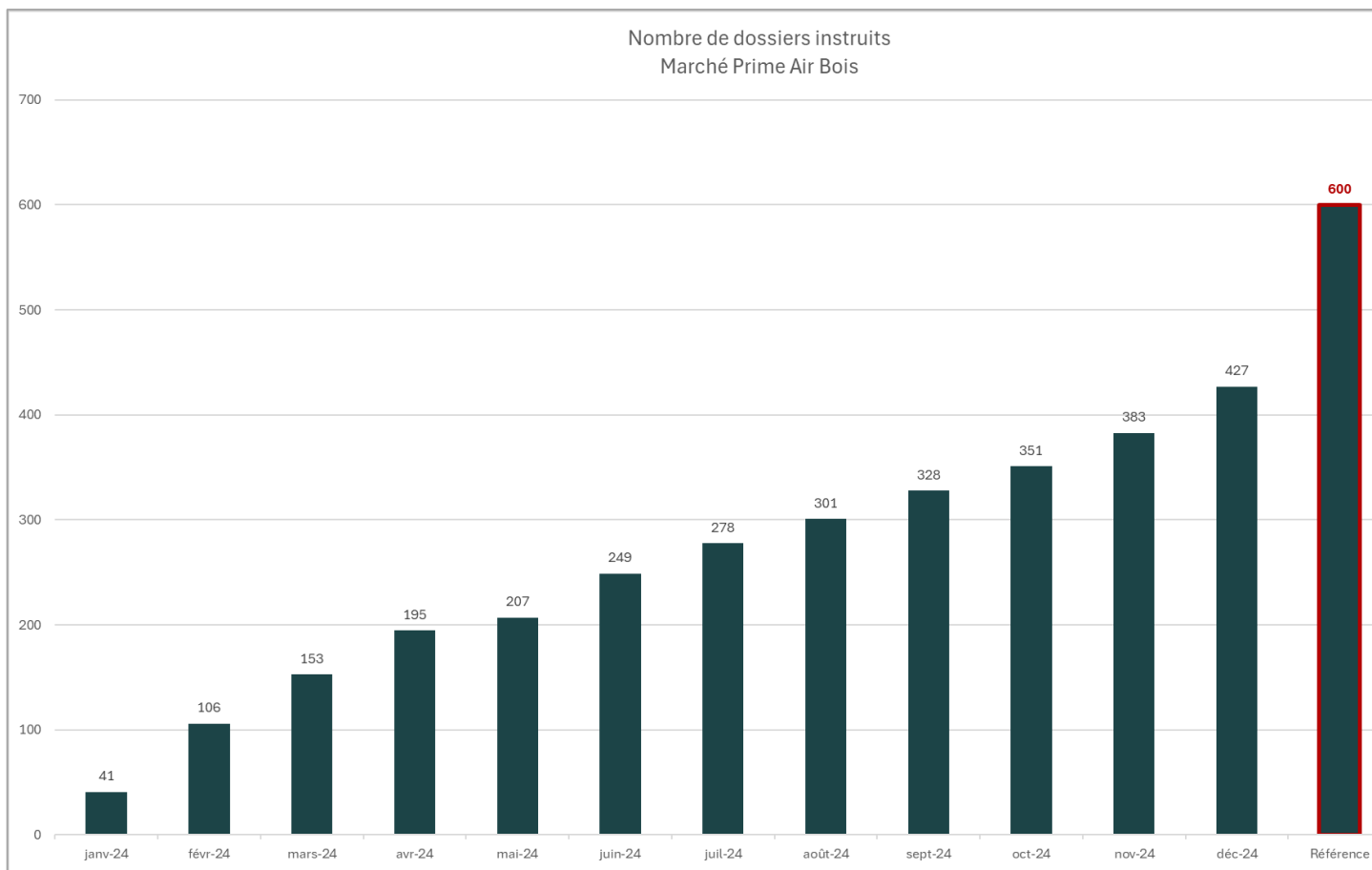
INDICATEURS D' « ACTIVITES STRUCTURANTES »



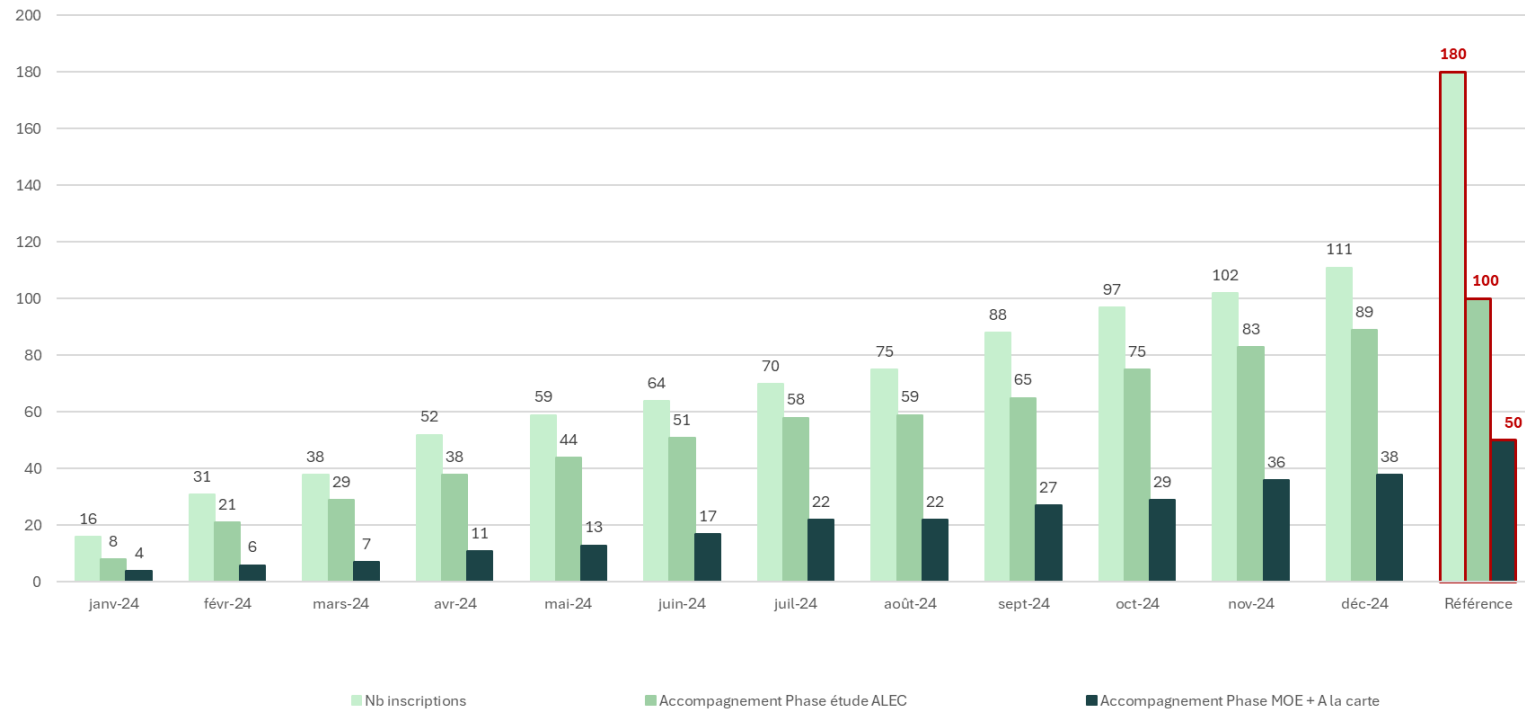
Référence : valeurs ayant servi au dimensionnement de l'activité annuelle (Plan de charge) et à l'établissement du budget prévisionnel

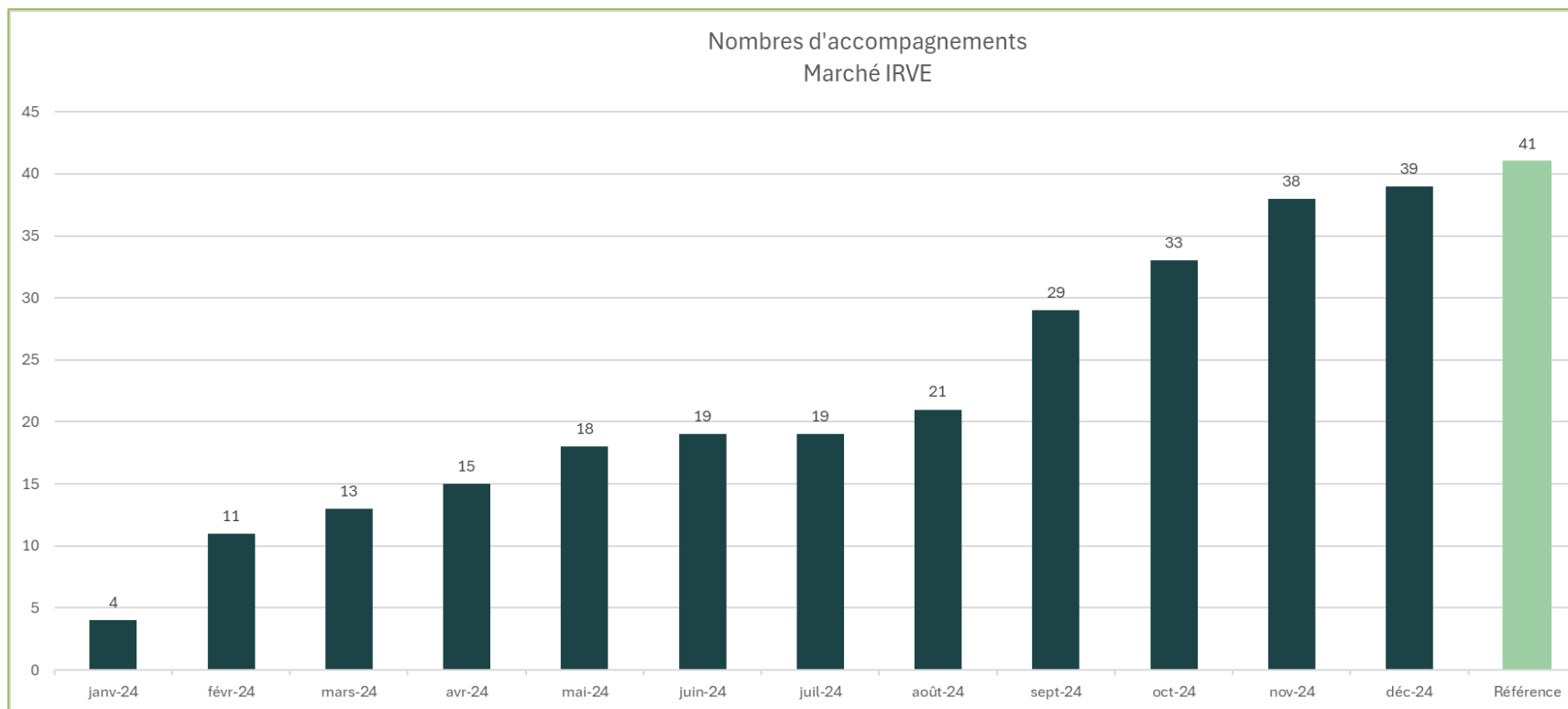


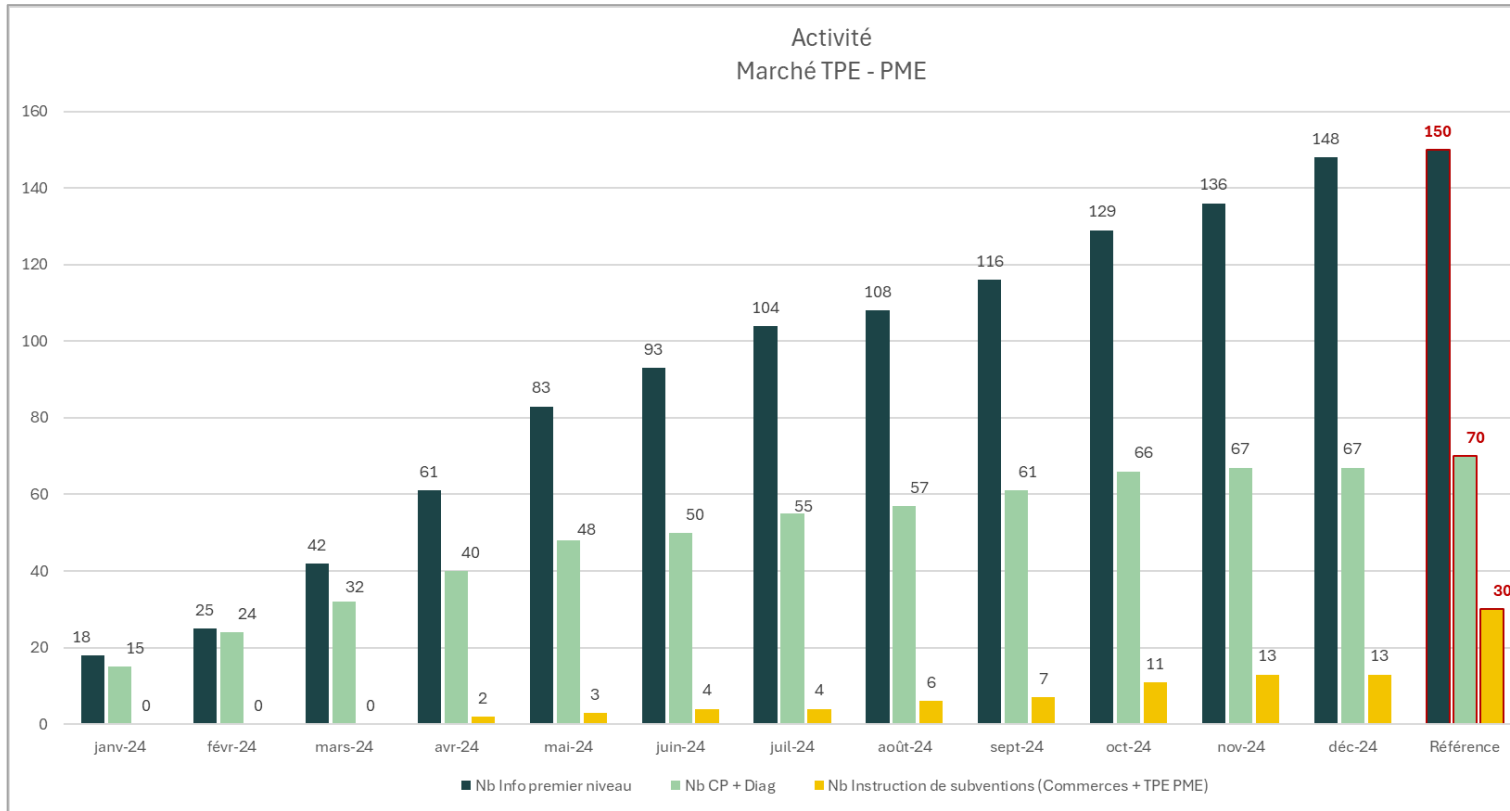
Référence : valeurs ayant servi au dimensionnement de l'activité annuelle (Plan de charge) et à l'établissement du budget prévisionnel

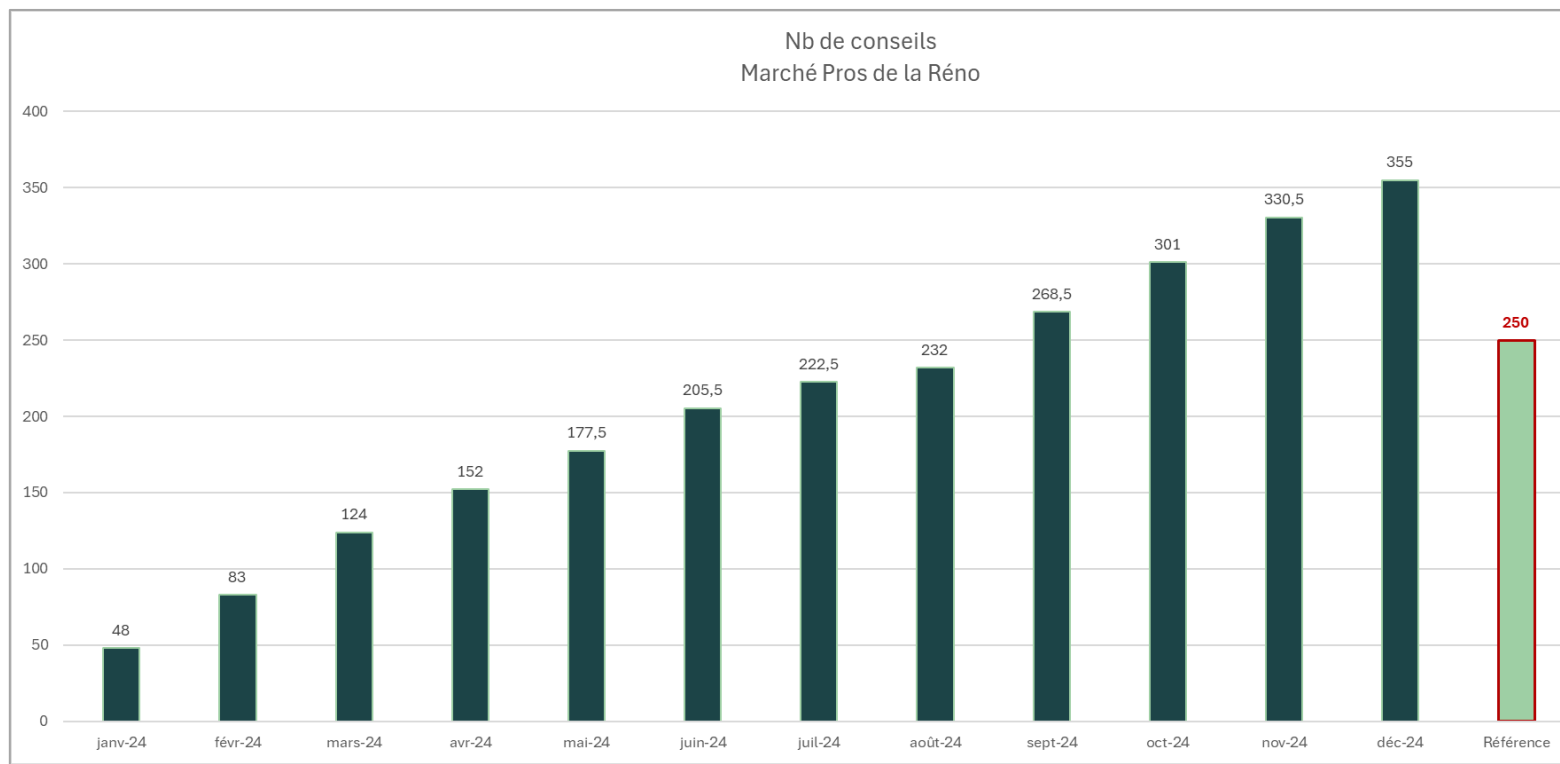


Activités
Marché MurMur Copros

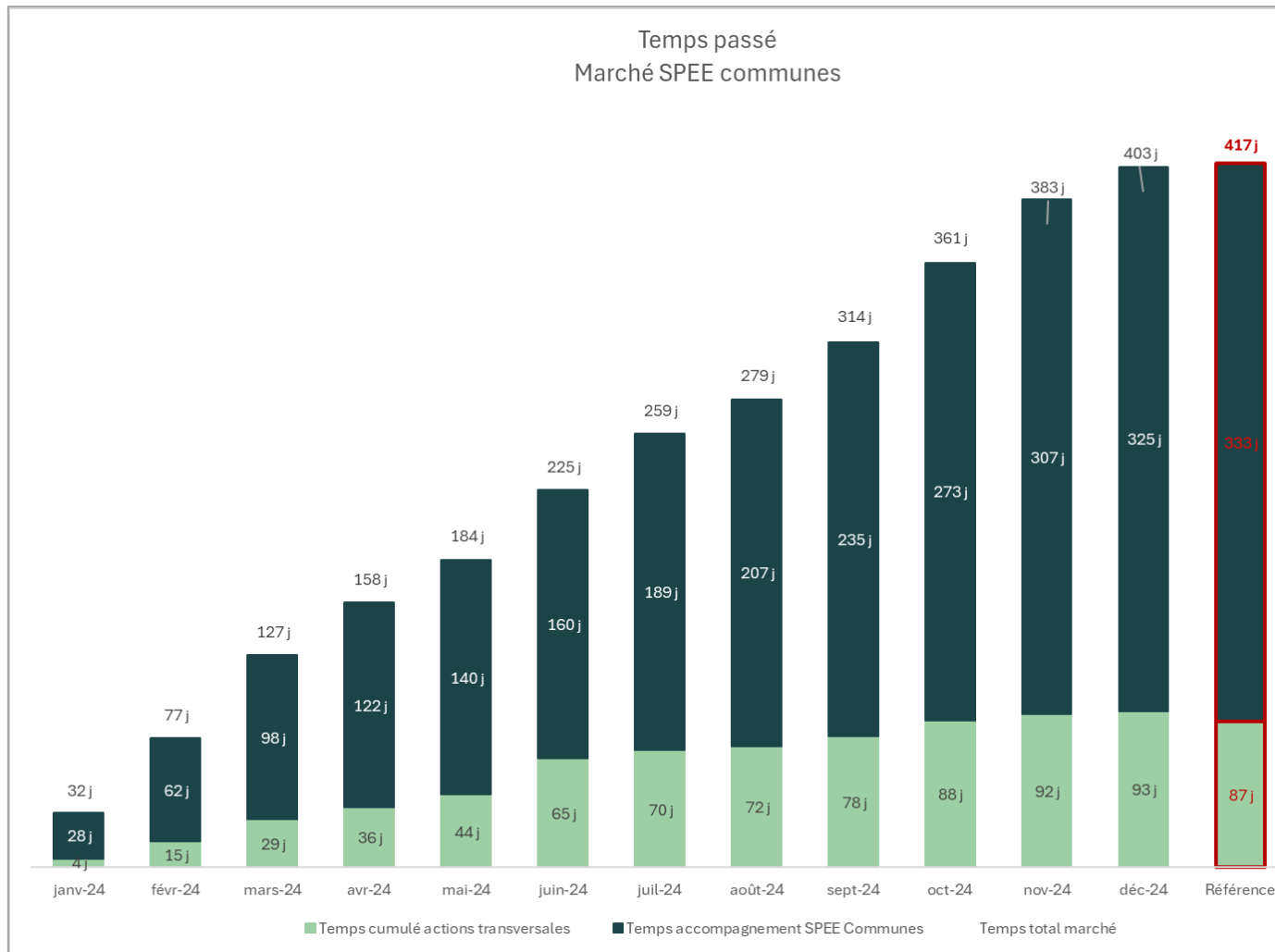




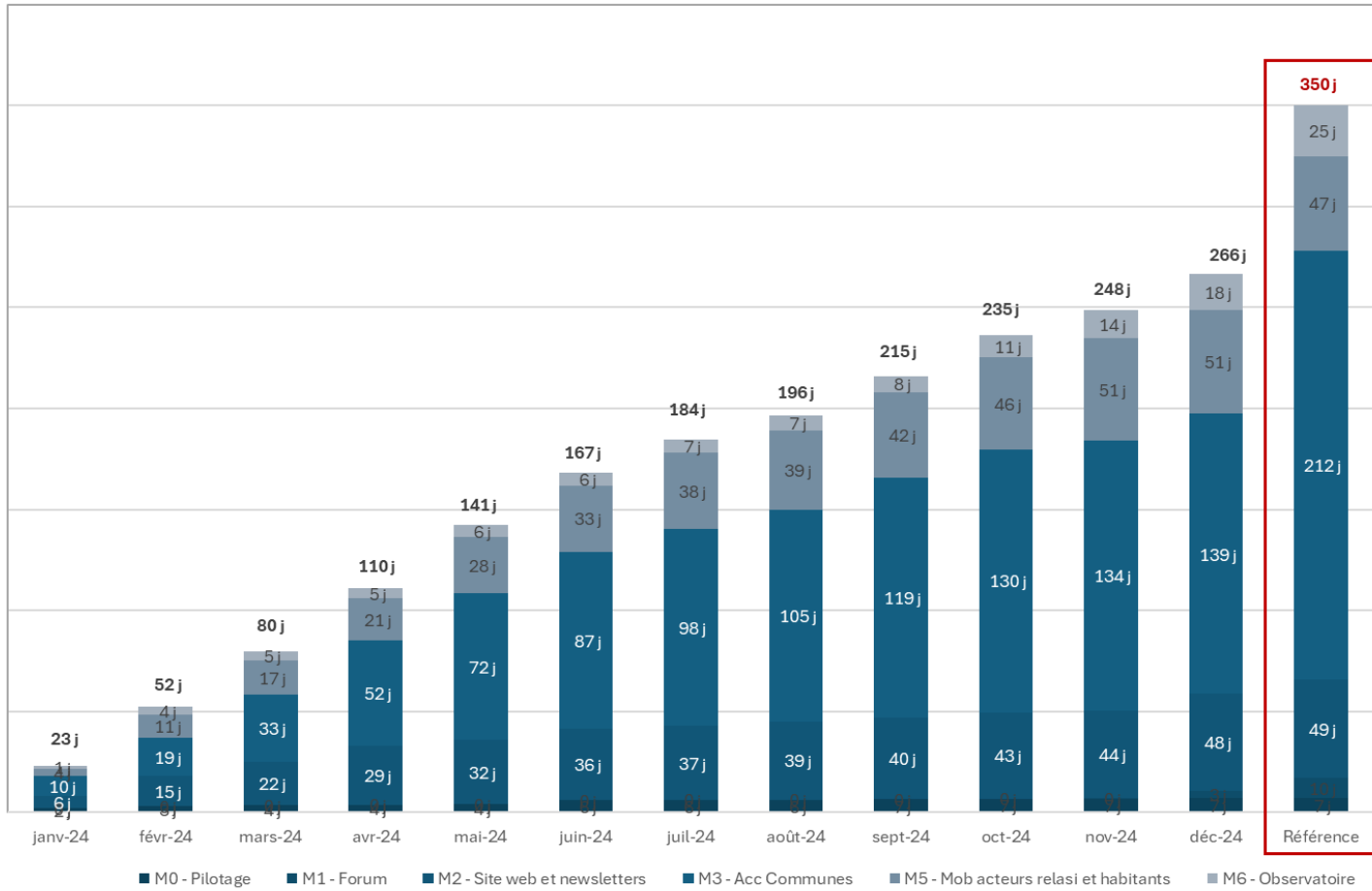




Temps passé Marché SPEE communes



Temps passé
Marché PCAEM



Synthèse des contractualisations avec les actionnaires et autres financements

Catégorie	Nombre de marchés / d'actions	Budget prévisionnel total annuel prévu (en €HT)	Budget total annuel réalisé (en €HT)	Détails
Contrats passés au titre du SPEE métropolitain	10	2 381 366 €	2 231 575 €	
Contrats passés au titre de l'accompagnement des politiques métropolitaines (hors SPEE)	12	383 080 €	322 565 €	
Contractualisation avec les actionnaires hors Métropole	33	179 274 €	120 666 €	15 actionnaires concernés : Département, 12 communes, le SMMAG et le SIVOM
Sous total de contractualisation	55	2 943 720 €	2 674 805 €	
Autres financements	3	22 672 €	20 171 €	Subventions : Caisse d'Allocations Familiales, Programmes ACTEE, ADEME
Autres revenus	/	100 289 €	7 685 €	Refacturation de charges, produits divers (dans le prévisionnel : les recettes de l'activité MAR)
TOTAL	58	3 066 681 €	2 702 661 €	

L'exercice 2024 marque un changement dans l'activité de la Société, après 4 années de fort développement. En effet, l'activité, directement liée au niveau de demande des usagers, montre un ralentissement. Celui-ci est particulièrement marqué dans les activités « grand public », et sur les deux marchés principaux qui lient Grenoble-Alpes Métropole et la SPL ALEC : Mur Mur maisons individuelles, et Mur Mur copropriétés.

La situation de la Société reste saine, mais il est nécessaire d'observer une grande vigilance au vu des incertitudes du contexte actuel.

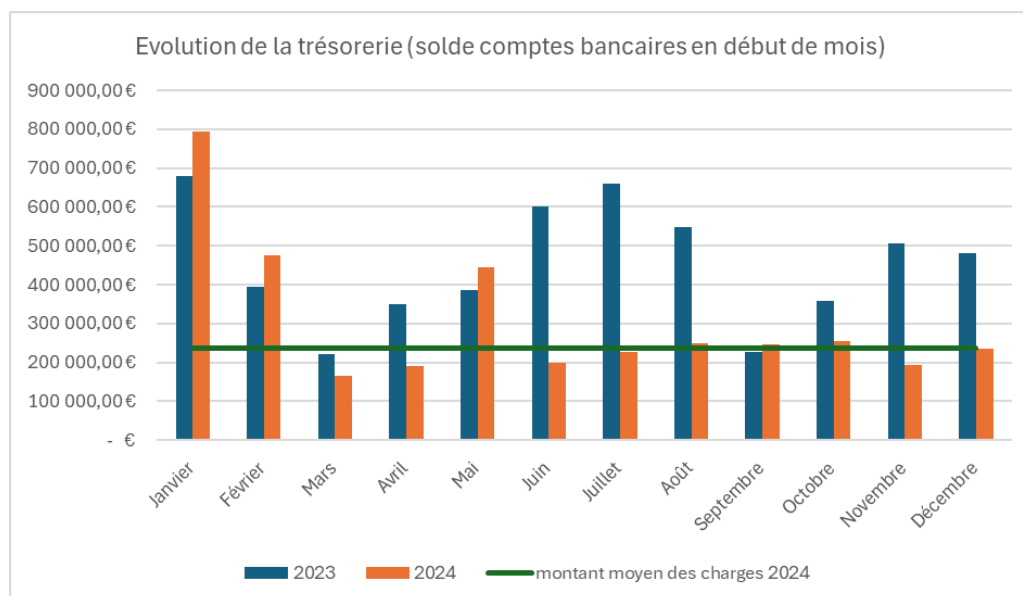
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Le chiffre d'affaires de la Société est en baisse, et inférieur de 12% au prévisionnel. Ce constat s'explique d'une part par une baisse de la demande des usagers sur plusieurs marchés (notamment pour Mur Mur), et d'autre part par le report de la contractualisation avec Grenoble-Alpes Métropole pour la mission « Mon accompagnateur rénov' », initialement prévue en 2024, alors même que les ressources humaines nécessaires avaient été prévues en grande partie. Des absences au sein du pôle climat ont également affecté la réalisation du programme de travail sur le dernier trimestre.

La trésorerie courante de la Société s'élève à la somme de 235 622 euros au 31 décembre 2024. Elle est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. La situation au 31 décembre 2024 n'est néanmoins qu'une photographie à un instant T et non représentative de la situation courante. La trésorerie varie beaucoup au cours de l'exercice et dépend fortement de la capacité de la Société à réaliser la facturation de façon régulière, et également des délais de règlement des clients-actionnaires. La situation au 31 décembre dépend essentiellement des délais de règlement par les actionnaires des factures de fin d'exercice, déposées en début de mois de décembre.

En 2024, des efforts importants ont été faits sur la régularité de la facturation, afin d'éviter des problèmes de trésorerie en cours d'année. Pour autant, le montant de la trésorerie est globalement inférieur à celui de 2023, car les délais de traitement et de règlement des factures varient également au sein des collectivités.

La SPL ALEC peut aujourd'hui s'adapter, en ajustant le règlement des factures du groupement d'employeurs GEIEC à ses capacités de trésorerie, ce qui n'est pas une situation satisfaisante.



L'endettement de la Société s'élève à 239 587 euros au 31 décembre 2024. Il s'agit uniquement de dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales), et d'avoirs à émettre relatifs à des écarts de facturation clients. La Société n'a en effet contracté aucun emprunt au cours de l'exercice considéré.

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le principal risque est lié au fait que le taux de réalisation de l'activité est en partie dépendant :

- du nombre de sollicitations des usagers du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) : particuliers, copropriétés, collectivités, entreprises ;
- de l'avancement des projets accompagnés, qui est difficile à maîtriser, et qui peut être particulièrement long pour les rénovations en maisons individuelles (environ 18 mois), et en copropriétés (environ 4 ans). Le travail réalisé par la SPL ALEC peut ainsi s'étaler sur plusieurs exercices, et rendre difficile la prévision de la force de travail à dimensionner (plan de charge des équipes) ainsi que la prévision des recettes sur l'exercice.

Ce risque est pointé depuis plusieurs années mais ne s'était pas réalisé jusque-là, l'activité étant soutenue par un haut niveau de demande des usagers et par une politique de relance sur la transition énergétique. La situation évolue, et la sensibilité de l'activité de la SPL ALEC à la demande devient un sujet à fort enjeu, qui a déjà fait l'objet d'une séance de travail du conseil d'administration début 2025.

Ce risque est aggravé par une évolution de la forme des marchés passés avec Grenoble-Alpes Métropole, qui évolue vers moins d'actions forfaitaires et davantage de commandes à l'acte, sans visibilité annuelle, ce qui fait porter le risque de l'incertitude à la SPL ALEC.

De manière plus générale, les collectivités actionnaires rencontrent des difficultés pour anticiper et donner de la visibilité à la SPL ALEC sur leurs besoins et le volume de leurs commandes.

Le modèle économique de la SPL ALEC n'est pas adapté à un contexte d'incertitude ou de forte variabilité de son volume d'activité. En effet, le calcul du prix de revient et du prix de vente ont été basés sur une situation de pleine activité. La marge de sécurité est très réduite, et ce, afin de limiter l'impact financier pour les collectivités actionnaires (prix de vente proche du prix de revient). L'adaptation à des fluctuations et à des baisses d'activité est difficile, car les charges de la SPL ALEC sont constituées à 85% de masse salariale. La flexibilité n'est pas forcément possible, ni souhaitable, pour maintenir un haut niveau de compétences.

Enfin, le chiffre d'affaires de la SPL ALEC dépend en très grande majorité d'un seul de ses actionnaires (95,7% apporté par Grenoble-Alpes Métropole), ce qui peut entraîner des conséquences importantes si celui-ci décide de se désengager de certaines actions.

Pour finir, les autres risques et incertitudes ayant pesé sur l'exercice sont relatifs aux difficultés de recrutement sur certains postes supports nécessaires à l'activité (ex : comptabilité, informatique).

Points marquants de l'exercice

- Au niveau de l'environnement externe :

Une nouvelle organisation nationale du service public de rénovation de l'habitat s'est mise en œuvre début 2024. Elle implique plusieurs changements impactant les actions de la SPL ALEC, notamment :

- Un élargissement des missions du guichet d'accueil du public (Espace Conseil France Rénov'), qui a désormais la mission d'accueillir, puis de conseiller et d'orienter le public sur les différents sujets liés à la rénovation des logements :
 - pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique (mission déjà existante),
 - mais aussi pour le repérage des situations d'indécence et d'insalubrité des logements,
 - ainsi que l'accompagnement à l'adaptation des logements et à la perte d'autonomie.Pour ces dernières thématiques, le rôle de la SPL ALEC consiste à accueillir les usagers, qualifier au mieux la demande, et orienter vers d'autres professionnels compétents (notamment SOLIHA).
- Une évolution des aides financières aux travaux,

- La mise en place d'un parcours accompagné obligatoire pour les ménages sollicitant les aides de l'Etat Ma prime Rénov' pour une rénovation d'ampleur.

Ces évolutions, ainsi que les « flottements » constatés durant le premier trimestre 2024 (modification des obligations réglementaires, modification des obligations pour le parcours accompagné) ont impacté l'activité, l'absence de stabilité étant un frein dans l'engagement des ménages.

L'instabilité politique nationale à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, le retard sur la préparation du projet de loi de finances, ainsi que l'incertitude sur les contraintes budgétaires imposées aux collectivités locales ont entraîné un retard sur la préparation du budget de la SPL ALEC. Le budget prévisionnel 2025 n'a pas pu être voté en décembre 2024 comme cela était prévu, faute de visibilité sur les niveaux de financements des collectivités, et notamment de Grenoble-Alpes Métropole.

- Au niveau de l'environnement interne :

Plusieurs absences imprévues et départs ont impacté l'équipe, notamment au sein du pôle climat, ce qui n'a pas permis de réaliser le programme de travail prévu. Des difficultés de recrutement ont également impacté les services administratif et finances, et les moyens généraux.

Principales décisions du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons :

- (i). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 5 mars 2024 il a été pris acte de la modification d'un des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au Conseil d'Administration de la Société pris en la personne de Monsieur Fabrice HUGELE en remplacement de Madame Joëlle HOURS ;
- (ii). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 5 mars 2024, des conditions générales de vente ont été adoptées pour clarifier le fonctionnement des commandes sur devis avec les collectivités actionnaires ;
- (iii). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 14 mai 2024, le bail pour la location des locaux de la SPL ALEC (pour la partie des bureaux situés au 14, avenue Benoît Frachon à Saint Martin d'Hères) a été renouvelé ;
- (iv). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 2 juillet 2024, les orientations en matière de mutualisation du personnel entre la SPL ALEC et l'association AGEDEN ont été approuvées.
- (v). qu'aux termes des décisions des Conseils d'Administration réunis en date du 2 juillet et du 1^{er} octobre 2024, l'évolution du statut de la Directrice Générale a été actée, et les conditions de son mandat social ont été définies ;
- (vi). qu'aux termes des décisions des Conseils d'Administration réunis en date du 1^{er} octobre et du 11 décembre 2024, la SPL ALEC a adopté son code de déontologie et désigné un référent déontologue externe ;
- (vii). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 11 décembre 2024, les administrateurs se sont prononcés sur le scénario « statut quo », à l'issue de l'étude comparative sur les scénarii d'utilisation du groupement d'employeurs GEIEC par la SPL ALEC.

Fonctionnement des instances et contrôle analogue

Nous vous informons que les différentes instances et comités prévus par le règlement intérieur de la Société se sont réunis au cours de l'exercice 2024 :

- Le 18 juin pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- Le 7 février, le 17 avril et le 11 septembre pour le Comité opérationnel
- Le 4 mars, le 13 mai, le 1^{er} juillet, le 30 septembre et le 9 décembre pour l'Assemblée Spéciale
- Le 5 mars, le 14 mai, le 2 juillet, le 1^{er} octobre et le 11 décembre pour le Conseil d'Administration
- Le 30 janvier pour le Comité d'orientation de l'offre aux communes (COOC).
- Le 13 février pour le Comité consultatif partenarial
- Le 12 juin 2024 pour la Commission d'Appel d'Offres
- Une réunion spéciale a été organisée pour les administrateurs et les membres de l'assemblée spéciale le 26 novembre 2024, afin de présenter en détail l'étude de scénarii sur l'utilisation du groupement d'employeurs (GEIEC) par la SPL ALEC, et faciliter la prise de décision en Conseil d'Administration.

Comme les années précédentes, la SPL ALEC a fourni à chaque collectivité actionnaire un modèle de « rapport du représentant », permettant de répondre à l'obligation de présentation de leur activité auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du CGCT). Ce modèle a été transmis à l'ensemble des collectivités actionnaires, avec un support au format PowerPoint permettant de faciliter sa présentation dans les instances des collectivités et de faire de la pédagogie sur les activités et le fonctionnement de la Société.

Déontologie

Le travail sur la déontologie engagé à l'automne 2023 s'est concrétisé par l'adoption en Conseil d'Administration d'un code de déontologie, applicable aux élus et à l'équipe de la SPL ALEC, ainsi que la désignation d'un référent déontologue externe. Une réunion spécifique de sensibilisation à la déontologie et d'explication du contenu du code a été prévue pour l'ensemble des collaborateurs, début 2025.

La SPL ALEC continue également à participer au groupe de travail animé par Grenoble-Alpes Métropole à destination de ses satellites.

Fonctionnement interne

Les principaux chantiers réalisés en 2024 consistent en :

- La formalisation de la raison d'être de la SPL ALEC et de ses principales valeurs, dans un objectif de cohésion interne.
- Le déploiement de la politique d'amélioration continue, dont les 3 grands objectifs ont été définis en début d'année (1. Proposer une offre toujours plus adaptée aux besoins des usagers en réponse aux enjeux énergétiques et climatiques / 2. Assurer la robustesse et l'efficacité de l'entreprise / 3. Maintenir et développer un cadre de travail agréable). Pour la première année, des revues de processus et une revue de direction ont été réalisées, permettant de mesurer les améliorations déjà mises en place et d'identifier les priorités pour l'année suivante.
- La transformation numérique de la Société, avec la préparation de la migration dans l'environnement Office 365, permettant de traiter les principaux enjeux de travail collaboratif, et de sécurité numérique.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le retard dans la préparation de la loi de finances 2025 et l'incertitude sur les répercussions dans le budget des collectivités ont conduit la SPL ALEC à voter son budget en février, et ce avant que les arbitrages budgétaires de son actionnaire majoritaire soient rendus : ce qui implique une part d'incertitude plus forte que les années précédentes.

Le retard du vote de la loi de finances au niveau de l'Etat a également eu des conséquences directes sur l'activité opérationnelle de la SPL ALEC, les aides « Ma Prime Rénov » de l'Etat n'ayant pas pu être instruites sur les 6 premières semaines de l'année, cette situation générant donc une situation de « file d'attente » chez une partie des usagers, ne pouvant pas démarrer leurs travaux de rénovation.

Enfin, La SPL ALEC a signé fin février le contrat de délégation de service public pour l'activité « Mon accompagnateur rénov' ». La Société peut depuis début mars contractualiser avec les usagers demandeurs et leur facturer les prestations d'accompagnement. Il s'agit de la première activité effectuée dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Il n'a pas été relevé d'autre évènement notable survenu depuis la clôture de l'exercice et ayant un impact sur le fonctionnement ou l'activité de la Société.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous précisons que la Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement au cours de l'exercice considéré.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

Des produits d'exploitation prévisionnels (chiffre d'affaires et subventions d'exploitation) évalués à 2,85M€HT, en hausse de 3,8 % par rapport au réalisé 2024, mais inférieur de 3,5% au prévisionnel 2024.

Ces perspectives s'expliquent par :

- Des recettes en légère diminution sur une partie des marchés avec Grenoble-Alpes Métropole, en raison soit d'arbitrages budgétaires défavorables, soit de prévision d'activité prudente. En effet, en raison des constats sur la sensibilité du chiffre d'affaires de la SPL ALEC au niveau de la demande externe évoqués ci avant, et de la grande variabilité du niveau de demande, les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'une hypothèse « prudente ».
- Un développement des contractualisations avec les collectivités hors Grenoble-Alpes Métropole satisfaisant, même s'il reste très minoritaire (demandes en hausse de la part des communes, nouvelles missions pour le compte du Département et du SMMAG).

L'activité de l'année 2025 sera suivie de manière fine afin d'anticiper au mieux les évolutions nécessaires. Un des enjeux sera d'adapter l'activité et le fonctionnement de la SPL ALEC à un contexte budgétaire 2026 qui s'annonce également extrêmement contraint.

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune prise de participation ou prise de contrôle par la Société au cours de l'exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de succursale.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, est égale à zéro.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats/au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice et ce, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I. – 1° : Factures Fournisseurs <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. – 2° : Factures clients <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					4					2
Montant total hors taxes des factures concernées		712		510	1 222	40 735				40 735
Pourcentage du montant total des achats hors taxes de l'exercice	0%	0,03%		0,02%	0,05%					
Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice						1,51%				1,51%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclu des										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : selon les précisions des factures Ou <input type="checkbox"/> Délais légaux :					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours à la date de facture Ou <input type="checkbox"/> Délais légaux :				

INFORMATION SUR LES PRÊTS INTERENTREPRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a conclu, au cours de l'exercice considéré, aucun prêt visé par ces dispositions légales.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 682 462 euros.

Le montant intégrant les autres produits d'exploitation s'élève à 2 698 878 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 750 313 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 033 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 29 680 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 13 749 euros.

L'effectif salarié moyen est de 41,2 ETP (équivalent temps plein) réparti sur 58 collaborateurs, étant précisé que la Société bénéficie de mise à disposition de personnel par l'intermédiaire :

- Du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (GEIEC) : 56 salariés représentant 39,3 ETP (au 31/12/2024)
- De Grenoble-Alpes Métropole : 1 agent représentant 0,9 ETP

Ces dépenses sont comptabilisées en « autres achats et charges externes », et représentent 2 415 699 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 36 351 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 25 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 834 150 euros.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est un déficit de 135 272 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, en l'absence de résultat financier, il correspond également à un déficit de 135 272 euros.

La Société présente un résultat exceptionnel de 3 027 euros.

En l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un déficit de 132 244 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 261 341 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 132 244 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Déficit de l'exercice : 132 244 euros

En totalité au compte "Report à nouveau" créditeur qui s'élèverait ainsi à 29 872 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 738 451 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des quatre exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution.

II - RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur la gouvernance de la Société contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a opté en date du 20 février 2020 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que Madame Marie FILHOL assume sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et ce, pour une durée indéterminée.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions - y compris salariés - exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame Marie FILHOL :

- Directrice Générale de la Société
- Directrice au sein du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat, mise à disposition de la Société **jusqu'au 31 août 2024**

Monsieur Florent CHOLAT, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de l'EP SCOT
- Représentant de la Métropole (représentant du SMMAG depuis le 17 novembre 2022) au sein de la SCIC Alpes Autopartage
- Représentant de la Métropole au sein du SMMAG
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère
- Représentant au conseil de surveillance de la SCIC Digital Grenoble au titre de la Métropole
- Représentant de la commune de Champagnier au sein du CA du SIRLYSAG (syndicat intercommunal)
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG des petites actionnaires de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG de la SPL Vercors Restauration
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG des petits actionnaires de la SEM Inovaction
- Représentant de la commune de Champagnier au sein de l'AG de la SEM PFI
- Représentant au titre de l'EP SCoT à la Commission Local de l'Eau (CLE) Drac Romanche

Madame Amandine DEMORE, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice de la Société
- Représentante de la Métropole au sein du Comité partenarial de la participation
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère
- Maire d'Echirolles
- Conseillère métropolitaine
- Conseillère départementale
- Suppléante au SMMAG
- Membre du CA de M TAG (désignation Métropole)

Monsieur Dominique ESCARON, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Président FIDAM sas
- Administrateur et associé unique de CODAM sas et OUTILNEXT sas
- Président d'ID'Sappey (association)
- Administrateur de GAP2 (SIBA) Business Angel de Grenoble
- Maire du Sappey en Chartreuse
- Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole
- Administrateur de l'Agence Grenoble Alpes (EPIC)
- Administrateur de l'AGEDEN (association)
- Délégué de la Métropole au TE38, SCOT, SMMAG

- Délégué du SMMAG AU CERAME
- Conseiller délégué du SMMAG
- Administrateur de la SPL M'TAG
- Administrateur de la SEM Energisère
- Co-Gérant de la SCI de la BelleVille
- Co-Gérant de la SCM 3D
- Vice-président de l'association des maires des stations de montagne de l'Isère (association)
- Expert près la Cour Administrative d'Appel de LYON
- Expert près la Cour de cassation

Madame Christine GARNIER, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice de la Société
- Membre du conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement
- Membre associée de la SCIA CoHèresAnse

Monsieur Michel GAUTHIER, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Maire de la commune de Miribel-Lanchâtre
- Représentant de la Métropole au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Drac/Romanche
- Représentant de la Métropole au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de Chaleur
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère

Madame Joëlle HOURS, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société **jusqu'au 9 février 2024**
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL INOVATION
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère.
- Administratrice Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS- Conseil d'administration
- Conseillère local de sécurité et de prévention de la délinquance de Meylan
- Administratrice Conseil Départemental de l'Isère - Conseil d'administration
- Représentante départementale des Personnes Handicapées de l'Isère (MDPHI)
- Administratrice Etablissement public « Le Charmeyran » – Conseil d'administration
- Administratrice Etablissement public « Le Chemin » – Conseil d'administration
- Suppléante Etablissement public de coopération culturelle Art en Isère Dauphiné Alpes
- Représentante du comité de gestion de la bourse du travail
- Représentante SPL « Isère aménagement »
- Représentante Préfecture de l'Isère –CLI et de surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Tronche (ATHANOR)
- Représentante Préfecture de l'Isère – Commission de suivi de site (CSS) Domène SOBEGAL
- Administratrice collège privé « Rondeau Monfleury Europe » à Corenc ; collège privé « Don Bosco » à Gières ; collège public « Jules Flandrin » à Corenc ; collège public « La Moulinière » à Domène ; collège public « Les Buclos » à Meylan ; collège public « Lionel Terray » à Meylan
- Suppléante du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse
- Représentante du comité syndical du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise – SMMAG
- Administratrice de l'association Hexagone Art et Sciences – Conseil d'administration
- Agence d'urbanisme de la Région grenobloise (AURG) – Conseil d'administration
- Professeuse agrégée d'économie politique à l'UGA

Monsieur Fabrice HUGELE, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société à partir du 9 février 2024
- Maire
- Conseiller métropolitain
- Vice-président SIRD
- Responsable Pole Information Voyageurs à MTAG

Monsieur Lionel PICOLLET, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère
- Administrateur au CA de GEG,
- Administrateur au Conseil de Surveillance de GreenAlp.

Madame Dominique SCHEIBLIN, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administratrice et Présidente de la Société
- Administratrice et Vice-Présidente de l'association Maison pour l'Emploi et les Entreprises (Eybens/StE)
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère
- Administratrice et Présidente du GEIEC (Groupement Employeur Isère Energie Climat)

Monsieur Guy SOTO, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
- Représentant de la Métropole au sein de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise (PFI)
- Représentant de la Métropole au sein de la SEM Gaz Electricité de Grenoble (GEG)
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère

Monsieur Philippe DELCAMBRE, représentant la COMMUNE DE SAINT EGREVE

- Administrateur de la Société
- Adjoint au Maire de Saint Egrève
- Représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL Eaux de Grenoble
- Membre du comité syndical du Parc National Régional de Chartreuse
- Représentant de Gemapi,
- Représentant de CLI ILL

Monsieur Gilbert BONNET, représentant la COMMUNE DU PONT DE CLAIX

- Administrateur de la Société
- Adjoint au maire de Pont de Claix

Monsieur Vincent FRISTOT, représentant la COMMUNE DE GRENOBLE

- 13^{ème} Maire Adjoint ville de Grenoble
- Conseiller Métropolitain à Grenoble Alpes Métropole
- Administrateur de la Société, représentant la ville de Grenoble
- Président et administrateur du conseil d'administration de la SEM Gaz et Electricité de Grenoble, représentant la ville de Grenoble
- Président et membre du conseil de surveillance SAS GreenAlp
- Administrateur de la SEM CCIAG, représentant la Ville de Grenoble
- Administrateur de la SEM Innovia, représentant la Ville de Grenoble
- Membre du bureau, comité syndical de l'EP SCOT, représentant Grenoble Alpes Métropole

- Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble à la FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies
- Administrateur de la Fédération des EPL Entreprises publiques locales, représentant Gaz et Electricité de Grenoble
- Associé non-gérant de la SCIA CohéresAnse

Monsieur Christophe BRESSON, représentant la COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HERES

- Administrateur de la Société
- Administrateur du GEIEC
- Représentant à l'assemblée spéciale de la SPL Eaux de Grenoble-Alpes

Monsieur Vincent CHRQUI, représentant le DEPARTEMENT DE L'ISERE

- Administrateur de la Société, désigné titulaire par l'Assemblée Départementale
- Maire de Bourgoin Jallieu
- Vice-président au Conseil Département en charge de la transition écologique
- Vice-Président (délégué aux Mobilités) à la CAPI (Communauté Agglo Porte de l'Isère)
- Administrateur EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre)
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale/Membre du CA de l'AGEDEN
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale/Membre du CA Comité Sud/Membre du CA : ATMO ARA
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale : AURAEE
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale, membre du bureau et Comité Syndical TE38
- Représentant TE38 à la CCPE (Commission Consultative Paritaire pour l'Energie de l'Isère)
- Membre titulaire du comité syndical du SMTAML

Madame Cécile BENECH, représentant la commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX au titre de l'Assemblée Spéciale de la Société

- Administratrice de la Société, représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration
- Salariée de l'Etablissement Public du SCoT de la grande région de Grenoble (chargée de mission)
- Conseillère municipale déléguée à la transition énergétique - Mandat municipal
- Déléguée suppléante pour la commune de Saint Martin le Vinoux au parc régional de Chartreuse
- Membre du CA de l'Ageden pour le collège collectivités
- Représentante de la commune de Saint Martin le Vinoux à la CLI du CEA-ILL

CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité, les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

POINT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-37-4 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce, il est rappelé ici les conventions intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice considéré, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Celle(s) intervenue(s) au cours de l'exercice considéré :

- Bail de sous-location conclu avec l'Association AGEDEN, portant sur les locaux situés au 14 avenue Benoît Frachon à SAINT MARTIN D'HERES (38400), pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2033. Motif justifiant de son intérêt : bail permettant la poursuite de l'accès aux espaces de travail d'une partie de l'équipe : accueil mutualisé, bureaux, salles de réunions... au sein d'un bâtiment tertiaire partagé avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes et l'AGEDEN.

Celles qui se sont poursuivies au cours de l'exercice considéré :

- Convention de mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGON conclue avec Grenoble-Alpes Métropole, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026. Motif justifiant de son intérêt : mise à disposition conclue avec Grenoble-Alpes Métropole pour pouvoir continuer à bénéficier des compétences de M. SEGON qui occupe un poste clé au sein de la Société (directeur des opérations), et éviter les mises en disposition en cascade.
- Convention cadre de mise à disposition de personnel pour la période 2023-2025 conclue entre la SPL ALEC et le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (G.E.I.E.C). Motif justifiant de son intérêt : Cette convention permet à la Société de bénéficier de la mise à disposition des salariés du GEIEC, nécessaire pour assurer la conduite de ses activités.
- Avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnel pour la période 2023-2025 conclue entre la SPL ALEC et le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (G.E.I.E.C). Motif justifiant de son intérêt : cet avenant permet de réduire le montant du dépôt de garantie pour chaque salarié mis à disposition de la Société par le GEIEC (de 2 mois à 1 mois de salaire)

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, ainsi que et le cas échéant, de l'utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la Délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes

Nous vous rappelons qu'au cours de ce cinquième exercice social, un mandat d'administrateur a fait l'objet d'un remplacement concernant son représentant à savoir :

- Grenoble-Alpes Métropole, administrateur, a désigné un nouveau représentant pris en la personne de Monsieur Fabrice HUGELE, en remplacement de Madame Joëlle HOURS ;

Nous vous précisons en tant que de besoin, que le mandat des membres du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré au titre de l'exercice considéré.

S'agissant du cinquième exercice social, nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire n'est pas arrivé à expiration.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Fait à SAINT MARTIN D'HERES
Le 20 mai 2025

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

SPL ALEC SA
RCS GRENOBLE 882 826 704

TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU FINANCIER	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
I - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
b) Nombre d'actions émises	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/	/
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	987 877	1 913 752	2 210 118	2 720 734	2 682 462
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	134 773	193 485	19 916	57 181	-98 921
c) Impôt sur les bénéfices	37 374	43 937	199	6 385	0
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	96 105	141 252	7 676	21 721	-132 244
e) Résultat distribué	/	/	/	/	/
f) Participation des salariés	/	/	/	/	/
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	81,17	124,62	16,36	48,05	-82,43
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	80,09	117,71	6,4	18,10	-110,20
c) Dividende versé à chaque action	/	/	/	/	/
IV - Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	/	/	/	/	/
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	/	/	/	/	/
c) Par exercice de droits de souscription	/	/	/	/	/
V - Personnel					
a) Nombre de salariés	0 (et 24,8 ETP en MAD)	0 (et 35,8 ETP en MAD)	0 (et 37,9 ETP en MAD)	0 (et 42,5 ETP en MAD)	1 (et 40,2 ETP en MAD)
b) Montant de la masse salariale	8 248	13 045	13 013	9 600	29 680
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	4 656	7 640	5 139	5 182	13 749